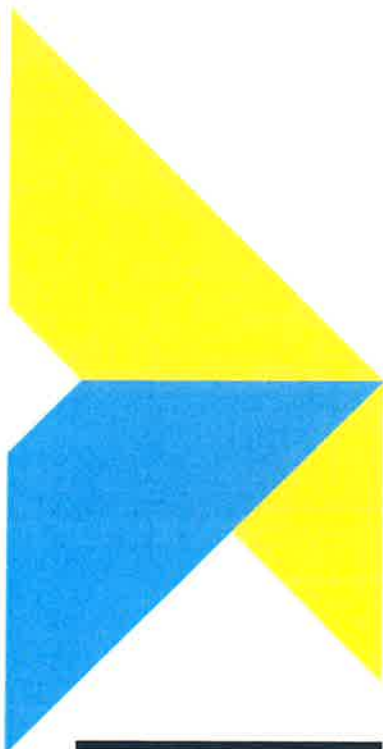




AGIR POUR LE LOGEMENT



Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	entre 7,20 % et 8,40 % selon le nbre de biens gérés
Locaux meublés	entre 7,20 % et 8,40 % selon le nbre de biens gérés
Locaux commerciaux	entre 7,20 % et 8,40 % selon le nbre de biens gérés
Locaux professionnels	entre 7,20 % et 8,40 % selon le nbre de biens gérés
Locations saisonnières	activité non proposée à la clientèle
Biens ruraux	activité non proposée à la clientèle
Terrains	activité non proposée à la clientèle
Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	entre 7,20 % et 8,40 % selon le nbre de biens gérés
Immeubles entiers	entre 4,80 % et 7,20 % selon le nbre de biens gérés
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,20 %
Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	80,00 €	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 10,00 € / m ² - 10,00 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3,00 € / m ² - 3,00 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3,00 € / m ² - 3,00 € / m ²	bailleur locataire
Locaux de droit commun	80,00 €	bailleur
- négociation		
- état des lieux	3,00 € / m ² (bailleur)	3,00 € / m ² (locataire)
- rédaction de bail	10,00 € / m ² (bailleur)	10,00 € / m ² (locataire)
Locaux commerciaux		
- négociation	80,00 €	bailleur
- état des lieux	3,00 € / m ² (bailleur)	3,00 € / m ² (locataire)
- rédaction de bail	10,00 € / m ² (bailleur)	10,00 € / m ² (locataire)
Locaux professionnels		
- négociation	80,00 €	bailleur
- état des lieux	3,00 € / m ² (bailleur)	3,00 € / m ² (locataire)
- rédaction de bail	10,00 € / m ² (bailleur)	10,00 € / m ² (locataire)
Autres locaux (garage, entrepôt...)	200,00 €	à répartir par moitié

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux ou le montant TVA au taux en vigueur de 2014 incluse
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixe par voie réglementaire

Honoraires au 01 / 01 / 2016

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE	MODALITÉS (% forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
Appartement	tranches 5 % puis 3 %	de l'acquéreur
Maison	tranches 5 % puis 3 %	de l'acquéreur
Local commercial (murs)	tranches 5 % puis 3 %	de l'acquéreur
Parts sociales de SCI	service non proposé	
Bien rural	service non proposé	
Terrain	service non proposé	
Fonds de commerce	service non proposé	
Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)	tranches 5 % puis 3 %	de l'acquéreur

5 % jusqu'à 545.000,00 € puis 3 % à partir de 545.000,00 €

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.